

Avenant à la convention n°2014-094 R passée pour le château de Broglie entre la Demeure Historique et Philippe Maurice de Broglie, le propriétaire.

(Articles L. 143-2-1 et L. 143-15 du Code du patrimoine)

Le présent avenant concerne la convention de mécénat n° 2014-094 R, passée pour le château de Broglie entre la Demeure historique et Philippe Maurice de Broglie, le propriétaire, et signée le 26 novembre 2014.

Article 1 : Le propriétaire du château de Broglie, 27 rue Maréchal Leclerc – 27270 Broglie, déclare sous sa responsabilité que les façades et toitures Est et Nord du château de Broglie faisant l'objet des travaux prévus dans le cadre de la convention n°2014-094 R sont inscrites au titre des monuments historiques.

Article 2 : Les annexes 1, 2 et 3 de la convention n° 2014-094 R signée 26 novembre 2014 sont complétées par les annexes 1, 2 et 3 du présent avenant.

Article 3 : Le Propriétaire s'engage à lancer les travaux décrits et évalués dans le programme de travaux figurant à l'annexe I du présent avenant dès que deux conditions auront été remplies : l'obtention d'un financement par les subventions publiques et les dons de mécénat de 80 % pour chaque phase des travaux ; le Propriétaire reste néanmoins libre de commencer les travaux dans l'hypothèse où ce taux n'est pas atteint, à charge pour lui de trouver les financements complémentaires nécessaires ; l'obtention du permis de construire ou de l'autorisation de travaux.

Article 4 : L'article 17 de la convention n° 2014-094 R est modifié comme suit :
« Indépendamment de la commission d'ouverture de dossier acquittée de manière définitive par le Propriétaire, la Demeure Historique retiendra pour ses frais de gestion 4 % sur la fraction de chaque don reçu inférieure ou égale à 10 000 €, et 2 % sur la fraction excédant ce montant, et ce quel que soit les modalités de collecte des fonds. »

Fait à Paris, le 27 septembre 2021

Armelle Verjat
Déléguée générale
de la Demeure Historique

Philippe Maurice de Broglie
Propriétaire

Annexe 1 : Programme de travaux

Le programme de travaux porte sur la restauration de la toiture et des façades Nord et Est du château de Broglie.

Tranche 1 : élévation Est et tour d'angle	Montant HT
Etude archéologique	20 000.00 €
Travaux préliminaires (nettoyage de la végétation, échafaudages)	23 000.00 €
Maçonnerie	74 000.00 €
Charpente	56 000.00 €
Couverture	55 000.00 €
Divers (Menuiseries, lucarnes, garde-corps)	25 000.00 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre	20 000.00 €
Total 1 HT	273 000.00 €

Tranche 2 : partie orientale de l'élévation Nord	Montant HT
Travaux préliminaires (nettoyage de la végétation, échafaudages)	35 000.00 €
Maçonnerie	127 000.00 €
Charpente	126 500.00 €
Couverture	91 000.00 €
Divers (Menuiseries, garde-corps)	22 500.00 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre	35 000.00 €
Total 2 HT	437 000.00€

Tranche 3 : partie occidentale de l'élévation Nord	Montant HT
Travaux préliminaires (nettoyage de la végétation, échafaudages)	27 000.00 €
Maçonnerie	90 500.00 €
Charpente	120 000.00 €
Couverture	89 000.00 €
Divers (Menuiseries, garde-corps)	25 500.00 €

Honoraires de maîtrise d'œuvre	30 000.00 €
Total 3 HT	382 000.00 €

Total 1 à 3 HT	1 091 500.00 €
TVA (10 %)	109 150.00 €
Total TTC	1 091 500.00 €

Annexe 2 : Plan de financement

Financement	Pourcentage	Montant
Autofinancement	20 %	218 300.00 €
Mécénat	55 %	600 325.00 €
Subvention DRAC	25 %	272 875.00 €
Total	100%	1 091 500.00 €

Annexe 3

- **Entreprises réalisant les travaux :**

En cours.

- **Échéancier des travaux :**

Tranche 1 : fin 2021 – 2023

Tranche 2 : 2025 – 2027

Tranche 3 : 2028 - 2030

- **Calendrier prévisionnel de leur paiement :**

Au fur et à mesure des travaux.

Signature :

Philippe Maurice de Broglie
Propriétaire